



Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
Service de la culture

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur
Dienststelle für Kultur

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS



ETINCELLES DE CULTURE

FAQ/FR

(Version : 1^{er} avril 2022)

Professionnels de la culture

Table des matières

Quels sont les projets soutenus ?	2
<i>Diffusion d'une production culturelle avec ou sans ateliers auprès des écoles</i>	2
<i>Accompagnement de projets culturels en milieu scolaire</i>	2
Comment justifier de son lien avec le Valais ?	2
Qu'est-ce qu'un professionnel de la culture ?	2
<i>Exemple de personnes non-considérées comme des pros de la culture</i>	2
Quels sont les coûts à la charge des institutions culturelles et/ou des écoles ?	3
<i>Diffusion d'une production culturelle par une institution culturelle valaisanne</i>	3
<i>Diffusion d'une production culturelle qui tourne dans les écoles</i>	3
Quels sont les projets non-soutenus ?	3
Comment obtenir un soutien ?	3
Comment élaborer un dossier pédagogique ?	4
Comment publier une offre et la rendre visible ?	4
<i>Le catalogue d'offres en ligne www.culturevalais.ch</i>	4
<i>Comment promouvoir votre offre auprès des écoles ?</i>	5

Toutes les informations relatives au programme « Etincelles de culture » sont regroupées dans l'aide-mémoire dédié à ce dispositif www.vs.ch/etincellesdeculture > Aide-mémoire pour les professionnels de la culture.

La FAQ contient uniquement des précisions.



Quels sont les projets soutenus ?

Diffusion d'une production culturelle avec ou sans ateliers auprès des écoles

- Le projet a un lien marqué avec le Valais: il émane d'une institution culturelle valaisanne ou d'un ensemble artistique établi ou régulièrement actif en Valais ;
- Le projet est porté par des [professionnels de la culture](#) ;
- La production est adaptée au degré visé et est accompagnée d'un dossier pédagogique qui formule des objectifs, un avant et un après en classe et encourage la participation active des élèves. Il est transmis aux enseignants qui suivent l'activité un mois avant la première prestation, avec copie à Etincelles de culture.

Les productions soutenues ne peuvent pas faire l'objet d'une deuxième demande par les écoles qui en font l'achat.

Accompagnement de projets culturels en milieu scolaire

Un pro de la culture peut aussi accompagner des élèves qui montent un projet en milieu scolaire. L'accompagnement est exprimé par le nombre de périodes scolaires de 45 minutes données par le pro. Ces périodes peuvent être soutenues par Etincelles de culture.

Pour ce type de projet, la demande de soutien doit être faite par l'école. La rubrique école renseigne à ce sujet.

Comment justifier de son lien avec le Valais ?

Sont réputés [valaisans](#) les artistes ou institutions qui de manière non-cumulative :

- Sont établis sur le territoire du Canton du Valais depuis au moins deux ans ;
- Sont établis hors canton mais entretiennent des liens culturels réguliers, significatifs et durables avec le Canton du Valais.

Qu'est-ce qu'un professionnel de la culture ?

Etincelles de culture soutient les projets de [professionnels de la culture](#) établis en Valais ou entretenant des liens culturels réguliers, significatifs et durables avec le canton.

Exemple de personnes non-considérées comme des pros de la culture

- Vous êtes un musicien actif dans des formations amateurs régionales. Vous jouez dans des fêtes communales et des bals ;
- Vous avez une formation de comédien professionnel mais vous êtes avant tout actif dans le domaine de la santé et du social. Vous donnez en effet des ateliers d'art-thérapie et utilisez les outils du théâtre pour des projets de prévention ;
- Vous êtes un enseignant de musique en milieu scolaire et montez les spectacles de fin d'année de votre centre scolaire.

Ne pas être considéré comme un pro de la culture n'implique pas de jugement négatif sur votre activité. Celle-ci ne correspond simplement pas à l'orientation du programme.



Quels sont les coûts à la charge des institutions culturelles et/ou des écoles ?

Diffusion d'une production culturelle par une institution culturelle valaisanne

Coûts à la charge de l'institution culturelle :

- Les frais de conception de l'offre de médiation scolaire ;
- La promotion de l'offre auprès des écoles et la gestion des réservations ;
- Les frais de matériel et de logistique ;
- Les frais de repas et de déplacement des professionnels de la culture.

Coûts à la charge de l'école :

- Une partie du prix de la production scolaire achetée ;
- Une partie des coûts des ateliers si l'institution n'offre pas la gratuité ;
- Les frais de transport des élèves.

Diffusion d'une production culturelle qui tourne dans les écoles

Coûts à la charge de l'école :

- Une partie du prix de la production scolaire achetée ;
- Les frais de conception des ateliers en lien ;
- Les frais de matériel et de logistique ;
- Les frais de repas, de nuitée et de déplacements des pros de la culture.

Quels sont les projets non-soutenus ?

- Les projets à but récréatif (sortie de fin d'année, concert de Noël, concours) ;
- Les interventions à finalité commerciale ;
- Les projets d'amateurs ;
- La rémunération des cours annuels d'animation théâtrale ou musicale donnés par un artiste professionnel dans une école si le professionnel bénéficie d'un contrat de la part du Service de l'enseignement ;
- Les projets de prévention, d'intégration ou de développement durable qui ne sont pas co-construits avec des artistes ou des pros de la culture. Les interventions de compagnies spécialisées dans la prévention ne sont p. ex. pas soutenues, l'outil-théâtre étant dans ce cas entièrement au service de l'objectif de prévention.

Comment obtenir un soutien ?

Les dossiers de demande peuvent être déposés selon les délais indiqués lors de la mise en concours via le portail web du Service de la culture :

www.vs-myculture.ch

Les demandes émanant des écoles doivent être déposées au minimum 4 semaines avant le début du travail en classe sous Projets « Etincelles de culture » à l'école > Projets de professionnels de la culture.

Veillez noter les 4 délais de traitement des demandes : **28 février, 30 avril, 30 septembre, 30 novembre**. Réponse au plus tard 6 semaines après traitement.



Comment élaborer un dossier pédagogique ?

Les pros de la culture qui souhaitent obtenir un soutien Etincelles de culture pour diffuser une production auprès des écoles valaisannes doivent joindre à leur demande un dossier pédagogique pour les enseignants.

Si la production est soutenue, un dossier pédagogique pour les enseignants doit être rédigé sur la base de la demande. Un mois avant la première prestation, le professionnel de la culture envoie le dossier pédagogique aux enseignants participants, avec copie à « Etincelles de culture ».

Comment puis-je obtenir le versement d'un soutien ?

1. Attester des interventions scolaires

Le décompte pour les projets de professionnels de la culture est complété par le professionnel de la culture après chaque intervention.

Il est rempli et contresigné soit par l'enseignant responsable, soit par la direction après chaque passage en classe.

Ce formulaire permet de transmettre au Service de la culture un inventaire des activités menées.

2. Etablir le dossier de paiement

Au terme de l'ensemble des activités, le professionnel de la culture rassemble:

- Le décompte du professionnel de la culture rempli et signé par toutes les écoles où il est intervenu ;
- Un bulletin de versement, une copie de carte bancaire ou un extrait de compte, au nom du requérant, soit du destinataire de la lettre de décision.

3. Envoyer le dossier de paiement

Le dossier de paiement doit être envoyé :

- En un seul e-mail et avec tous les documents au format PDF à: sc-etincelles@admin.vs.ch;
- Maximum 2 mois après la dernière intervention scolaire.

Le soutien est versé après réception du dossier de paiement complet. Il est calculé en fonction du nombre de prestations réalisées et jusqu'à la hauteur du plafond fixé. Pour les projets qui se déroulent sur une année scolaire, un envoi de fiches et un paiement en deux ou trois tranches est possible.

L'école paie directement sa part financière, indépendamment d'Etincelles de culture.

Comment publier une offre et la rendre visible ?

Le catalogue d'offres en ligne www.culturevalais.ch

Pour annoncer une offre pour les écoles dans la rubrique « offre pour les écoles », il vous faut d'abord vous assurer que celle-ci s'adresse aux élèves et apprentis valaisans et se passe bien en Valais. Une



Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
Service de la culture

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur
Dienststelle für Kultur

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS



fois cette vérification faite, grâce à votre profil sur www.culturevalais.ch, vous pouvez en allant sous > Mes entrées > Mes offres pour les écoles, annoncer une offre pour les écoles. Un bouton rouge apparaît alors au bas de la page que vous pourrez activer en un seul clic. Une nouvelle fenêtre s'ouvre avec des champs que nous vous laissons le soin de remplir.

Dans la case « statut » se trouvant au bas de chaque page, vous pouvez également choisir entre le mode « brouillon » ou « prêt à la publication ». Nous validons uniquement les événements en mode « prêt à la publication ». Le mode « brouillon » vous permet de retravailler votre offre plus tard avant de l'annoncer en ligne.

Nous vous rappelons que seules les offres de professionnels ayant lieu en Valais sont mises en ligne sur notre site Internet. Les artistes doivent donc répondre aux critères de professionnalisme.

Comment promouvoir votre offre auprès des écoles ?

C'est aux professionnels de la culture soutenus de contacter les écoles.

Le Service de l'enseignement obligatoire (jusqu'au CO) ne publie pas de liste en ligne des écoles. La plupart des écoles ont un site web qu'il faut chercher.

Les professionnels de la culture sont invités à contacter la direction ou des enseignants de leur réseau intéressés par les projets culturels. Dans tous les cas, c'est la direction qui décidera d'acheter une production.

**Le masculin générique est utilisé uniquement pour alléger le texte et désigne aussi bien les hommes que les femmes.*